

des Territoires du Nord-Ouest. Peut-être partage-t-il mon idée quant à la composition du comité.

Nous sommes saisis de la proposition que le gouvernement nous a présentée. Les délibérations antérieures qui ont porté sur d'autres amendements et d'autres articles nous portent à croire que, dans les circonstances, le pouvoir de décision du comité provisoire, comme l'appelle le député, devrait être confié à des gens qui seraient pleinement et directement responsables, par l'intermédiaire du gouvernement, au peuple canadien. Quelques-unes des observations du député des Territoires du Nord-ouest (M. Orange) se rapportaient davantage, à mon avis, au paragraphe (2) de l'article 2 qu'à l'amendement à l'étude.

J'espère que le comité, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 2, dissipera son inquiétude au sujet du siège ou du centre du comité. J'espère que le ministre et le gouvernement jugeront utile de laisser aux fonctionnaires nommés membres du comité la liberté d'établir eux-mêmes les règles relatives aux lieux, aux dates et aux heures des séances, afin qu'ils puissent réaliser les objectifs proposés par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Cela contribuerait à rendre plus efficace le travail du comité et à rendre plus conformes aux réalités ses décisions quant à ce qui peut vraiment contribuer au développement de l'industrie dans le Nord. Même si l'honorable représentant rejette la lettre de l'amendement à l'étude, j'incline à croire que, dans une certaine mesure, il accepte l'esprit des objectifs que nous préconisons. Je l'en remercie, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

[M. Barnett.]

(La motion de M. Knowles (au nom de M. Thomson), mise aux voix, est rejetée sur division.)

M. Thomas S. Barnett, au nom de M. Howard (Skeena) propose:

Que le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, soit modifié en retranchant l'article 58 du bill et en y substituant ce qui suit:

«58. La présente loi entrera en vigueur à la suite d'un accord acceptable mutuellement par la Couronne et la population, communément appelée indienne ou esquimaude, indigène aux régions désignées comme territoire du Yukon et territoires du Nord-Ouest à l'époque où les explorateurs européens et leurs descendants visiteront ces régions pour la première fois, ledit accord concernant les terrains, les ressources et autres droits de propriété communautaires ou tribaux de ladite population.

• (8.40 p.m.)

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. L'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien invoque le Règlement.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je me demande si la proposition de l'honorable député de Skeena (M. Howard) est dans l'ordre. J'ai beaucoup de doute à ce sujet, car cet amendement n'a absolument rien à voir avec le bill présentement à l'étude. Je reconnais qu'il existe des problèmes à l'égard de certains traités négociés avec les Territoires du Nord-Ouest et nous avons l'intention de prendre les mesures qui s'imposent pour les régler. Mais il s'agit d'un sujet qui est tout à fait étranger à cette loi qui concerne la production et la mise en valeur des ressources pétrolifères des Territoires du Nord-Ouest.

Monsieur l'Orateur, je demanderais donc que vous déclariez cet amendement non recevable.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Je remercie le ministre. Le député parle-t-il du rappel au Règlement?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je voudrais parler du rappel au Règlement du ministre. Si je peux me permettre de le dire, je crois que le ministre à l'heure actuelle est engagé dans un conflit d'intérêts avec lui-même dans la mesure où il est responsable des gens mentionnés dans l'amendement proposé.